

Compte rendu CGT du comité technique du 17 décembre

Journée nationale interprofessionnelle
de mobilisation
Le 6 février 2014 :
Toutes les raisons de revendiquer

Les motifs d'insatisfaction et les raisons d'exprimer notre mécontentement ne manquent pas. Nul besoin de catalogue pour illustrer les réalités de nos conditions de vie et de travail dégradées. La peur de perdre son emploi et l'angoisse de l'endettement figurent en tête des préoccupations des salariés en cette fin d'année 2013... Les richesses créées par notre travail doivent prioritairement servir à la réponse aux besoins sociaux, à la création d'emplois de qualité, à la revalorisation du SMIC, à la hausse des salaires pour vivre mieux et permettre une relance de la consommation des ménages et permettre ainsi une relance de la croissance.

Et c'est possible !

Diviser par deux les dividendes des actionnaires libérerait 120 milliards d'euros pour les investissements productifs, permettrait de revaloriser le SMIC et le point d'indice dans les fonctions publiques. Cela créerait de l'emploi et garantirait le financement de la Sécurité sociale.

En ouvrant le débat sur le « coût du capital » pour répartir autrement la richesse produite, la CGT veut rétablir la vérité. Elle veut démontrer que ce qui coûte ce n'est pas le travail, c'est le capital. Aujourd'hui, en moyenne un salarié du privé travaille 45 jours par an pour payer leurs dividendes aux actionnaires.

La campagne sur le « coût du travail » orchestrée par le Medef ne vise qu'à culpabiliser les salariés et à permettre à une minorité d'accaparer les richesses produites par notre travail.

Pour changer de logique de développement, pour changer la donne, nous le savons, le monde du travail doit s'organiser se rassembler, s'unir et agir...

C'est pourquoi la CGT propose, dans l'unité la plus large, de porter ensemble nos exigences en matière de salaires, d'emplois, de conditions de travail, de protection sociale, de service public, le 6 février 2014. Sur les lieux de travail, agissons pour porter nos revendications et retrouvons nous nombreux pour manifester tous ensemble.

Pour être plus forts, se défendre, gagner des droits, prenez toute votre place dans la CGT en vous syndiquant.

1 - Campagne d'emploi

La direction donne le contexte : dotation à même niveau que les années précédentes, non prise en compte du GVT (payé de moitié actuellement), le CAS pension pas pris totalement en charge par le ministère.

Commentaire : effectivement, une dotation constante implique une diminution au moins égale à l'augmentation du coût de la vie.

La CGT est intervenue pour déclarer que cette campagne d'emploi se déroule dans un contexte d'austérité, entériné par la proposition de la direction. Les choix politiques de l'université correspondent aux exigences du ministère (masse salariale constante), ce qui implique gels de poste, suppressions, repyramidage. La CGT ne peut pas adhérer à cette campagne d'emploi.

Pour les BIATSS : En 2012-2013, 36 postes étaient « gelés », cette année 6 postes sont sortis du « gel ». Mais on peut constater qu'il y a eu diminution du nombre total de postes dans les composantes, pour constituer par « repyramidage », des postes de catégories A. Au total, cela diminue le nombre de postes physiques dans notre université, donc le nombre d'emplois, au détriment des catégories C.

Pour les enseignants chercheurs, on constate un accroissement des recrutements sur contrat (ATER, moniteurs, CDI, CDD), malgré un gel un peu moins important de postes d'EC cette année.

Le président considère que ces décisions sont prises par les composantes qui peuvent décider librement (sans contrevenir à la lettre de cadrage qui leur est transmise) de la manière dont ils gèrent leur masse salariale.

Vote :

4 pour : UNSA (3), Autonome (1)
1 Abstention : CFDT
5 contre CGT (2), FSU (2), FO (1)

Commentaire CGT : Cette campagne d'emploi entérine le désengagement de l'état depuis le passage de la loi LRU, renforcé par la loi Fioraso. Aujourd'hui notre président se plaint de celui-ci, mais c'est bien la CPU qui a voulu cette autonomie.

2 - Politique indemnitaire BIATSS

Le Président estime que le débat a eu lieu lors du dernier CT et propose un vote immédiat.

CFDT et FO réclament une prime d'intéressement favorisant les bas salaires (en proportion inverse des indices).

La question de la provenance des fonds nécessaires pour ces gratifications est posée par la CGT, compte tenu du constat fait au point précédent par le Président sur la stagnation de la masse salariale qui oblige à maintenir des postes gelés.

Réponse du président : il réaffirme que ces sommes sont disponibles mais il ne justifie pas précisément leur provenance.

Pour la CGT, s'il y a des fonds disponibles pour améliorer le pouvoir d'achat des personnels, nous proposons le versement d'une prime exceptionnelle en fin d'année à tous les agents. En effet, les primes représentent actuellement environ 20% du salaire, elles ne sont pas prises en compte pour le calcul de la retraite. La prime d'intéressement favorise la casse du statut de la fonction publique.

Le Président refuse la proposition de prime exceptionnelle et réaffirme son choix de la prime d'intéressement.

La CGT maintient que sa proposition est plus adaptée et refuse d'approuver la mise en place d'une prime d'intéressement. L'UNSA exprime sa satisfaction de voir sa proposition aboutir.

Vote :

5 Pour : UNSA (3), FO(1), Autonome (1)
1 Abstention : CDFT
4 Contre : FSU(2), CGT(2)

Commentaire CGT : Nous constatons une nouvelle fois la conception du dialogue social de l'administration de l'université. Malgré des propositions alternatives d'organisations syndicales (CFDT, CGT, FO –qui néanmoins vote pour ?-), la direction persiste et impose avec l'aide de l'UNSA, fidèle organisation syndicale de la « gouvernance », la mise en place d'une prime d'intéressement qui sera certainement à l'avenir une prime clientéliste. Nous n'oublions pas non plus les multiples déclarations du président sur le déficit de notre université, mais là il semblerait que le déficit ne soit plus qu'un lointain passé, étonnant !

3 - Origamu : point d'information sans vote

Il reste 2 agents à auditionner, 511 ont participé aux entretiens prévus.

Le résultat des positionnements fait ressortir un manque de postes sur Aix, un manque de personnel au Pharo. Des fiches de postes complémentaires vont être publiées (janvier). La CPE qui statuera sur tous les positionnements se tiendra les 20 et 21 février.

Pour fin décembre début janvier pour les points identifiés :

- AIX : DRH – Agence comptable
- Saint-Charles : DRH

Une réunion de l'ensemble du service

- Information transparente sur le nombre de positionnements
- Présentation des nouvelles fiches de postes
- Demande aux agents d'exprimer des vœux complémentaires sur ces fiches, sans changer les vœux précédents

Pour janvier : Ateliers individuels

- Travail concret, adapté à chacun, sur compétences transférables, besoins de formation,...
- Rappel sur la possibilité, si les agents le souhaitent, de rencontrer la psychologue du travail.
- Dans les autres cas : Rencontres individuelles, avec présentation des fiches de postes, et même travail sur les compétences transférables et les besoins en formation.

4 - Questions diverses CGT

SCASC :

Lors du précédent comité technique vous était posée une question sur l'organisation du SCASC, et son déficit en personnel. Vous nous avez répondu que vous vous en occupiez, sans plus de détail.

Un mois s'est écoulé, qu'avez-vous entrepris ?

Réponse : le SCASC est concerné par la nouvelle organisation administrative et technique, donc le recrutement de personnel manquant s'opérera par le biais d'ORIGAMU.

ORIGAMU :

Entretiens ORIGAMU :

Lors de nos rencontres avec les agents, des problèmes sur les déroulements des entretiens nous ont été communiqués.

1 – Certains représentants de service concerné par les vœux étaient absents, ce qui n'a pas permis aux agents d'en apprendre plus sur le poste visé.

Réponse : un membre des GT ORIGAMU a été le référent pour les fiches de poste. Si le

responsable du service n'était pas présent, il pouvait répondre aux questions sur les postes. Il y a eu 6 cas de manque d'information, ils ont reçu une information complémentaire par la suite.

2 – Des agents se sont vu proposer une orientation différente de leurs vœux, vers des services incomplets en personnel.

3 – Il a été demandé à des agents de refaire tous leurs vœux, car les postes visés auraient déjà été demandés par des agents « plus prioritaires » (pour rester sur leur poste par exemple). Dans ces cas là, est soulevé aussi le problème d'absence d'échanges permettant de vérifier que les nouveaux postes demandés correspondent bien à ce que l'agent suppose.

Réponse : La DRH a demandé à certains agents d'ouvrir plus largement leurs vœux, pour trouver une solution à leur positionnement.

4 – En atelier de formation pour les entretiens, il a été vivement conseillé aux agents de se positionner sur leur propre poste, même s'ils n'en avaient pas l'intention au départ. Cette consigne a globalement été suivie. Pour notre organisation syndicale, cette situation peut être un piège pour l'agent, et le mettre dans la situation d'une mobilité non désirée.

Réponse : La direction réaffirme qu'il n'y aurait aucune mobilité forcée.

Fonctionnement au PHARO :

1 – Selon le dernier point d'information ORIGAMU, il manquerait 38 agents pour le Pharo. Quelles solutions sont envisagées par la direction pour pallier ce déficit ?

Nous demandons un engagement de la direction, pour que même après ORIGAMU, il n'y ait pas de pression ou de menace sur les agents pour rejoindre autoritairement le Pharo.

Réponse : même réponse que précédemment, il n'y aura pas de mobilité forcée.

2 – Des bruits de couloir annoncent que les travaux engagés au Pharo seront plus longs que prévu. Il semblerait qu'il y ait un problème d'amiante dans ces locaux. Nous demandons que le CHSCT débattre de cette question, si cela était avéré. Les mêmes bruits de couloir parlent d'une solution intermédiaire sous forme d'ALGECO sur le site St Charles. Qu'en est-il ? Pour quel coût ?

Réponse :

Les militaires ont rendu les locaux en retard. La direction confirme que le bâtiment nécessite des travaux de désamiantage dans le cadre des marchés publics. Ces travaux commenceront en janvier.

Leur durée n'est actuellement pas connue.

A propos de notre question sur les ALGECO, la responsable ORIGAMU indique qu'en cas de retard sur l'installation des personnels dans les bâtiments prévus en septembre, des solutions alternatives sont à l'étude pour un démarrage effectif à la rentrée 2014.

3 – Quel sera le parcours de la navette reliant St Charles au Pharo. Des arrêts sur le chemin sont-ils prévus pour récupérer des agents ou les agents devront-ils se rendre sur St Charles par leur propre moyen (voiture y compris) pour prendre cette navette ? Dans ce dernier cas, quelle organisation sera mise en place pour le parking sur le site St Charles, déjà bien occupé ?

Réponse : La navette ne remplacera pas la RTM et n'aura pas donc d'arrêt intermédiaire. La procédure de marché public est en préparation pour la mise en place de ces navettes.

«Dialogue social» dans l'ESR :
la FERC CGT demande l'ouverture de négociations
au ministère

Madame la Ministre,

Vous avez adressé aux syndicats de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, par un courrier de votre directeur de cabinet en date du 6 décembre dernier, un projet de protocole énonçant les priorités qui, pour le ministère, doivent faire l'objet du « dialogue social » entre les organisations syndicales représentatives des personnels et la Conférence des présidents d'université (CPU).

La FERC CGT partage pleinement les remarques exprimées dans un courrier intersyndical récent au sujet de la place de la CPU qui ne peut être habilitée à traiter des questions statutaires et réglementaires. La procédure initiée par le ministère place la CPU dans la position d'une organisation représentative des employeurs dirigeant les établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche.

Pour la FERC CGT, seul le ministère peut être l'interlocuteur des organisations représentatives des personnels pour traiter de ces questions.

La FERC CGT, ses syndicats et unions de syndicats, UN CROUS CGT, SNTRS CGT, FERC Sup CGT et CGT INRA, considèrent que ce projet de protocole, préalable à la négociation, précédé d'aucune discussion, enferme le supposé « dialogue social » dans un périmètre prédéfini sans que les organisations syndicales aient pu exprimer leurs demandes. Ce protocole ne peut être le cadre approprié de négociations pourtant indispensables pour apporter des réponses aux revendications légitimes des personnels. En effet, la situation extrêmement difficile des EPST et des universités victimes depuis des années

de réformes régressives et de mesures d'austérité budgétaire se traduit aussi par une dégradation globale de la situation des personnels et de leurs conditions de travail.

Pour la CGT, de nombreuses questions méritent l'ouverture de réelles négociations comme la revalorisation des salaires ou la précarité qui touchent toutes les catégories de personnels. D'autres questions doivent trouver réponse concernant les modalités de financement de la recherche, le respect des statuts, la précarité des jeunes docteurs, la gestion des corps et des carrières, le déblocage des carrières et les possibilités d'avancement... Certaines situations comme celle des salariés des CROUS dont le statut dérogatoire perdure depuis trop d'années, ne peuvent être ignorées plus longtemps.

C'est pourquoi, Madame la ministre, nous souhaitons l'ouverture de négociations rapides, avec vos services, sur la situation sociale des personnels dans tous ses aspects, hors du cadre étroit de ce protocole contraignant et restrictif, avec une définition précise du financement des mesures à mettre en oeuvre.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Madame la ministre, l'expression de notre profond attachement au service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Hervé BASIRE
Secrétaire Général de la FERC CGT

vendredi 20 décembre 2013

Le Samedi 18 Janvier 2014
à l'initiative de la CGT
Tous ensemble pour le progrès social !

COMMUNIQUE
de l'Union Départementale CGT
des Bouches du Rhône

Les nombreuses attaques dans notre département, tant par l'intermédiaire des diminutions draconiennes des budgets (PLFSS, Budget 2014) à l'Hôpital Public, aux Collectivités, à la Fonction Publique, que par les coupes franches dans les effectifs de la SNCF, France Telecom mais également au travers de nos trop nombreuses entreprises menacées : Kem One, Air France, Filpac Vitrolles, Centrale de Gardanne, Ascometal, Fralib, Grand Conseil de la Mutualité, Moulins Maurel, Euriware, Lyondell Basell, SNCM, Construction, nécessitent une intervention du monde du travail à la hauteur de cette restructuration et réorganisation ou démantèlement de notre département, au détriment de nos emplois et nos activités pourtant structurantes économiquement et socialement.

Face à la mobilisation de la CGT le 12 décembre, une table-ronde a été obtenue le 20 décembre en présence du Préfet, des Collectivités Territoriales, des parlementaires des Ministères du Redressement Productif, du Travail et de la Santé.

Les non-réponses du gouvernement aux dossiers ne peuvent satisfaire le monde du travail. Ce mépris envers les salariés menacés ne fait que renforcer notre détermination et nous conforte que la lutte est déterminante pour sauvegarder nos entreprises, nos emplois et nos activités.

Les menaces qui pèsent sur ces entreprises et les emplois qui en dépendent viennent s'ajouter aux

conséquences dramatiques des politiques d'austérité menées par le gouvernement qui marche main dans la main avec le Medef.

Cette situation place le patronat en position de force, la mise en concurrence des salariés entre eux dans de nombreux secteurs d'activités (B.T.P, Transport, Métallurgie...), les accords forcés sur l'augmentation du temps de travail et/ou des diminutions de salaires, sont devenus la règle pour des milliers de salariés.

Pour la CGT, il est temps que cela s'arrête et qu'enfin l'on parle de créations d'emplois, d'augmentation des salaires et pensions, assurées par une autre répartition des richesses. Les moyens existent (les profits du CAC 40 le prouvent) pour faire autrement. L'austérité n'est pas une fatalité, c'est un choix politique.

Il est temps aujourd'hui, d'imposer d'autres logiques basées sur la satisfaction des besoins.

C'est dans cet esprit que l'Union Départementale CGT des Bouches du Rhône s'inscrit dans toutes les initiatives prévues par les salariés menacés dans leur emploi et parce qu'il s'agit aujourd'hui d'être le plus grand nombre à exiger le changement, nous appelons à une manifestation

contre l'austérité, pour les salaires,
l'emploi et la protection sociale,

LE SAMEDI 18 JANVIER 2014
14H AU VIEUX PORT
TOUS ENSEMBLE
POUR LE PROGRÈS SOCIAL !

Enseignants-chercheurs :
un projet de décret statutaire toujours inadmissible !

Sans avoir donné lieu à aucune concertation politique sérieuse avec les organisations syndicales représentées au Comité Technique Universitaire (CTU), le projet de décret statutaire des enseignants-chercheurs doit être examiné par le CTU le 18 décembre. En outre, après avoir diffusé une version du décret le 2 décembre, soit tout juste 2 semaines avant la réunion du CTU, le ministère a envoyé, le 11 décembre en fin de journée, donc en dehors du délai réglementaire de transmission des documents 8 jours avant le CTU, une version modifiée du projet de décret.

Cette précipitation, qui place tous les élus du CTU dans l'incapacité de procéder à l'étude approfondie du texte et aux consultations, que tous les enseignants-chercheurs sont en droit d'attendre de leurs représentants syndicaux, est totalement inacceptable.

Dans la continuité du décret du 23 avril 2009, cette dernière version comporte toujours, voire renforce, des dispositions dénoncées dès la présentation technique de la version préliminaire le 26 septembre.

Les organisations signataires s'opposent tout particulièrement aux dispositions suivantes :

- La modulation des services d'enseignement, tant combattue en 2009, est maintenue et reposerait même désormais sur une appréciation purement locale des activités des enseignants-chercheurs. Ce n'est certes pas le qualificatif de « facultatif » qui protégera d'un alourdissement de service généralisé les enseignants-chercheurs, déjà soumis à des pressions considérables par les contraintes budgétaires des établissements se traduisant par un alourdissement généralisé de service.

- La mise en cause du droit à la recherche, qui, loin de donner lieu à la protection renforcée qui serait nécessaire dans le contexte d'austérité et de concurrence exacerbée que nous vivons, est au contraire présenté comme une composante du métier d'enseignant-chercheur pouvant donner lieu à refus, et donc non garantie ! Ce droit à la recherche doit également garantir l'accès aux moyens et financements nécessaires à la recherche.

- L'évaluation périodique obligatoire, rebaptisée « suivi de carrière », même si elle n'est plus explicitement associée aux promotions ou aux primes, continue à figurer selon des modalités (caractère obligatoire et périodique ; avis de l'établissement ; retour des recommandations de la section CNU à l'établissement) qui permettront son utilisation à des fins de gestion des personnels et d'optimisation de la masse salariale, alors qu'elle avait suscité une opposition très forte de la communauté universitaire et donne toujours lieu à un moratoire décidé par la ministre elle-même.

- La multiplication des procédures dérogatoires de promotion ou de recrutement, qui court-circuitent les procédures normales.

C'est pourquoi les organisations soussignées affirment leur opposition à un projet

- qui maintient les dispositions que la communauté universitaire a le plus fortement combattues ces dernières années : la modulation-alourdissement de service, le droit non garanti à la recherche, le rapport d'activités obligatoire avec retour non confidentiel, donc à vocation managériale ;

- qui n'apporte aucune solution aux problèmes de services excessivement lourds, de recrutements verrouillés, de carrières bloquées, de mutations impossibles, que connaissent les enseignants-chercheurs.

Dans le contexte d'austérité, marqué par de nombreux gels de postes et des budgets sévèrement contraints – tant dans les établissements d'ESR que dans les organismes de recherche –, ce projet ne peut que conduire à une dégradation des conditions de travail des enseignants-chercheurs et à une détérioration du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

C'est pourquoi les organisations siégeant au CTU (SNESUP-FSU et FERC Sup CGT) ont décidé de ne pas se rendre à la réunion du Comité technique universitaire convoquée le 18 décembre 2013.

Les organisations soussignées, solidaires de ces deux organisations, appellent les enseignants-chercheurs, dans l'unité la plus large avec les autres personnels et des étudiants, à se mobiliser dès la rentrée de janvier contre ce projet et contre la politique d'austérité menée dans les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche, qui affecte en profondeur la qualité de l'enseignement et de la recherche.

En tenant dès la rentrée de janvier, avec l'ensemble des organisations signataires, des Assemblées Générales et des réunions de mobilisation pour préparer une riposte déterminée.

SNESUP-FSU, FERC Sup CGT, CGT INRA, SNPRES-FO, SUD Education, Sauvons L'Université (SLU)



Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer

NOM :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Portable :
Mail :
Lieu de travail (site/composante/dpt/lab...):
Corps :
Grade :
Echelon :

A remettre à un militant, ou à retourner directement avec un RIB à la Ferc Sup CGT de l'Université d'Aix-Marseille :



Ferc Sup CGT Université d'Aix-Marseille
Faculté de Saint Charles
3 place Victor Hugo
13331 Marseille cedex 3
Tel : 04.13.55.11.66

Ne pas jeter sur la voie publique

Ses mots, ses actes, sa force ont abattu le régime de l'apartheid et doivent inspirer les luttes que nous devons aujourd'hui conduire, particulièrement celle qui exige notre engagement ici, en France, contre le racisme et la xénophobie.

L'exemple de Nelson MANDELA nous montre le chemin

